

The logo for Valence Romans Agglo is located in the top left corner. It consists of a red, irregular polygonal shape containing the text "valence ROMANS AGGL" in white. The word "valence" is in a lowercase sans-serif font, "ROMANS" is in an uppercase sans-serif font, and "AGGL" is in a bold uppercase sans-serif font. To the right of "AGGL" is a small white icon of a hexagon with a smaller hexagon inside it. The background of the logo is a red and white checkered pattern of hexagons.

**valence**  
**ROMANS**  
**AGGL** 

A faint, light gray background pattern of overlapping hexagons is visible in the lower right portion of the page, mirroring the pattern in the logo.

**PROTOCOLE**  
**CONSERVATOIRE**  
**OCTOBRE 2021**

## Présentation du protocole

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le gouvernement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et des lois n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée par celle n°2021-1040 du 5 août 2021 ainsi que les décrets 2021-1059 du 7 août 2021 et 2021-1268 du 29 septembre 2021.

Il tient également compte des directives spécifiques de la Préfecture de la Drôme ainsi que du protocole sanitaire de l'Education Nationale

Il concerne tous les personnels du conservatoire et toutes les personnes qui ont un lien avec les activités du conservatoire : élèves, parents d'élèves, utilisateurs de salles au sein des deux établissements : Maison de la Musique et de la Danse (MMD) à Valence et Cité de la Musique à Romans ainsi que les locaux rock (parc des trinitaires à Valence)

## Consignes générales

### **1) Le pass sanitaire**

Afin de lutter contre la propagation du virus, en référence aux lois et décrets relatifs à la gestion de la crise sanitaire, nos établissements recevant du public (ERP) de type L, R et N sont soumis à la présentation d'un pass sanitaire obligatoire.

Ce pass sanitaire se décline sous trois formes :

- un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet,
- un certificat de test RT PCR, antigénique, ou autotest supervisé par un professionnel de santé négatif, de moins de 72 heures,
- une preuve de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

✓ Il s'applique :

- à toutes les personnes pénétrant au sein de la maison de la musique et de la danse et au sein de la cité de la musique : parents des élèves du conservatoire, personnes extérieures ( y compris les mineurs de plus de 12 ans et 2 mois), prestataires extérieures,
- au public se rendant aux concerts, auditions, et spectacles,

✓ Il ne s'applique pas :

- aux élèves recevant un enseignement initial quel que soit le cycle de formation initiale ou inscrits dans une formation préparant à l'enseignement supérieur, y compris les candidats au concours
- aux jurys d'examen
- au personnel du conservatoire,
- aux enfants extérieurs au conservatoire de moins de 12 ans,
- aux activités de livraison,
- aux interventions d'urgence,

Lors des master class les élèves doivent se munir de leur carte élève dès que celle-ci leur aura été délivrée. A défaut, l'accès aux bâtiments pourrait leur être refusé.

Le contrôle du pass sanitaire sera effectué, par délégation des responsables ERP, par des agents du conservatoire dûment habilités.

Concernant les associations hébergées au sein de la MMD et de la cité de la musique, Jazz Action Valence et la Cordonnerie, il incombe à ses dernières la gestion du pass sanitaire pour l'ensemble de leurs activités : personnel, accueil du public, billetterie, spectacles.

## 2) Le port du masque

Dans tous les établissements recevant du public soumis à l'obligation du pass sanitaire, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus sur l'ensemble du département de la Drôme (Arrêté préfectoral n°26-2021-08-13-00001 en date du 13 août 2021 publié au recueil des actes administratifs de la Drôme).

Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque au conservatoire pour les enfants suivra les préconisations de l'éducation nationale suivant le niveau annoncé par le Préfet, à savoir :

- Niveau 1 : port du masque dès 11 ans
- Niveau 2 : port du masque à partir de 6 ans

## 3) En cas de symptômes

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au conservatoire en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au conservatoire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

## 4) Rappel des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus :

- Port du masque obligatoire à partir de 6 ou 11 ans sauf changement par décision préfectorale au niveau de l'enseignement scolaire en fonction du protocole de l'Education Nationale en vigueur
- Lavage des mains systématique et obligatoire à l'entrée du bâtiment au savon ou au gel hydro alcoolique et pour les élèves avant et après chaque cours
- Aération des pièces 5 minutes au minimum toutes les heures et si possible en continu en fonction du climat.
- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- le port du masque obligatoire dans tous les espaces communs et dans les bureaux type open space et les salles de classe (à partir de 6 ans)
- Boire au robinet est un comportement à proscrire, toute personne au sein des bâtiments doit être munie de sa propre gourde/bouteille.



### Protocole en cas de suspicion de Covid-19

Dans le cas où une personne aurait des symptômes de la Covid - 19 alors qu'elle se situe dans l'enceinte du conservatoire, deux cas de figures :

- elle est majeure : elle quitte le conservatoire immédiatement
- elle est mineure : les parents sont prévenus et devront venir la chercher

### Protocole en cas de Covid 19 dans un cours

Pour les cours individuels, l'enseignant et l'élève seront soumis aux règles en vigueur indiquées par l'ARS ou la Sécurité sociale.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer pour les cours avec des élèves de niveau élémentaire.

Pour les élèves de niveau collège ou lycée :

- Les élèves contacts à risque **ne justifiant pas d'une vaccination complète** poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance, dans la mesure du possible.
- Les élèves contacts à risque **justifiant d'une vaccination complète** poursuivront les cours en présentiel après présentation d'un test négatif

### Nettoyage des locaux et mobiliers

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

La fréquence de nettoyage des parties communes et sanitaires est quotidienne.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les usagers du Conservatoire dans les salles de cours (comme les poignées de portes) est également réalisé par les professeurs après chaque cours.

Pour les cours théoriques, chaque élève doit venir avec son propre matériel (stylo, cahier, carnet...).

## Rappel des horaires d'ouverture du bâtiment

### La cité de la Musique :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h00 – 20h45
- Le mercredi : 8h30 – 20h45
- le samedi : 9h – 14h

### Maison de la MD :

- du lundi au vendredi : 8h30 – 21h
- le samedi : 8h30 – 17h

Durant la période de la mise en en place du passe sanitaire, l'accès en soirée et le samedi se fera via la sonnette et/ ou interphone.

Afin de limiter le flux d'usagers, un seul accompagnateur est autorisé pour les enfants de moins de 15 ans.

## Les mesures particulières

### RECAPITULATIF PAR DISCIPLINE :

Discipline	Mesures à respecter
Cordes	<ul style="list-style-type: none"><li>• port du masque</li><li>• cours individuels avec distanciation de 2 m</li><li>• cours collectifs en fonction de la salle</li></ul>
Instruments à vent dont Duduk Flûte à bec	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de port du masque pendant le jeu instrumental</li><li>• Protection en plexiglass</li><li>• Cours individuels avec distanciation : 2 m minimum</li><li>• cours collectifs en fonction de la salle</li></ul>
Instruments polyphoniques (dont piano)	<ul style="list-style-type: none"><li>• port du masque</li><li>• cours individuels / cours collectifs en fonction de la salle: respect de la distanciation : 2 m</li><li>• nettoyage régulier des instruments</li></ul>
Musique ancienne	<ul style="list-style-type: none"><li>• port du masque sauf pour flûte à bec</li><li>• cours individuels</li><li>• cours collectifs en fonction de la salle</li></ul>
Musiques traditionnelles sauf Duduk	<ul style="list-style-type: none"><li>• port du masque</li><li>• Protection en plexiglass</li><li>• Cours individuels</li><li>• cours collectifs en fonction de la salle</li></ul>
Voix	<ul style="list-style-type: none"><li>• port de masque</li><li>• Respect des distances : 2 m</li><li>• Cours dans des salles suffisamment grandes et aérées</li></ul>
Musiques actuelles amplifiées	<ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque</li><li>• Cours collectifs avec respect des distances entre élèves</li><li>• Salle ventilée régulièrement</li></ul>
Jazz	<ul style="list-style-type: none"><li>• port du masque</li><li>• Protection en plexiglass</li><li>• Cours collectifs avec respect des distances entre élèves</li></ul>
Composition à l'image	<ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque pour les cours théoriques</li><li>• Cours collectifs avec respect des distances entre élèves</li><li>• Salle ventilée régulièrement</li></ul>
Formation musicale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque</li><li>• Salles avec fenêtres et ventilées régulièrement</li><li>• Distance entre les élèves</li><li>• Cours collectifs avec respect des distances entre élèves</li></ul>
Analyse. Écriture	<ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque</li><li>• Cours collectifs avec respect des distances entre élèves</li><li>• Aération régulière</li></ul>
Danse	<ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque conseillé</li><li>• Sans contact</li><li>• Distanciation physique renforcée</li><li>• Douches condamnées</li><li>• Cours collectifs avec respect des distances entre élèves</li><li>• les élèves arrivent en tenue</li><li>• vestiaire : par groupe de 5 maximum</li></ul>
Musique de chambre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Petits groupes en fonction des capacités de la salle</li><li>• Masque pour les cordes</li><li>• Distanciation entre musiciens</li></ul>
Studios d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque</li><li>• aération régulière des locaux</li><li>• Distanciation entre musiciens</li></ul>
Cours MAO	<ul style="list-style-type: none"><li>• Port du masque</li><li>• Aération régulière de la salle</li><li>• Cours collectifs avec respect des distances entre élèves</li></ul>

#### 4) Les mesures pour les auditions, concerts et spectacles

Le pass sanitaire n'est pas requis dans le cadre du fonctionnement pédagogique de l'établissement pour les élèves et l'équipe pédagogique.

Les auditions d'élèves ne sont pas concernées par le pass sanitaire.

En revanche, le pass sanitaire est requis dans le cadre de l'activité artistique et culturelle dès lors qu'elle accueille du public extérieur à l'établissement. : concerts (en dehors des auditions d'élèves), spectacles, conférences, etc...

Cette obligation concerne :

- le public venu assister à la manifestation,
- le personnel administratif et technique,
- les enseignants,
- les artistes,
- les techniciens.

Le masque reste obligatoire pendant toute la durée des spectacles.

#### 5) Les mesures pour les associations

Les associations et leurs adhérents sont soumis au présent protocole (pass sanitaire, gestes barrières...)

Il revient à chaque responsable d'association de veiller à ce que les publics dont il a la charge respectent le présent protocole et de contrôler leurs pass sanitaires.